

RAPPORT N° 01/6-67
au Conseil Municipal

OBJET

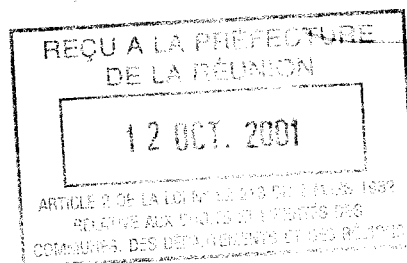
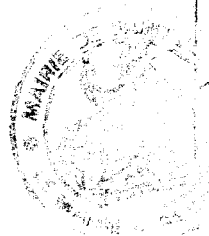
DENOMINATION D'UN CIMETIERE

Le Cimetière de Saint-Bernard étant saturé et ne pouvant être agrandi, la Commune a été amenée, il y a quelques années, à réhabiliter celui situé à proximité de la Léproserie dit «Cimetière des Lépreux» qui était tombé à l'abandon.

La population de Saint-Bernard demande à ce qu'il soit dénommé «Cimetière du Père Raimbault» en hommage à un ancien Curé de la Paroisse de Saint-Bernard qui a consacré la fin de sa vie à défendre la cause des lépreux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Jean-Jacques MOREL



**DELIBERATION N° 01/6-67
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 28 septembre 2001**

OBJET

DENOMINATION D'UN CIMETIERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 01/6-67 présenté par le Maire et au nom de la Commission Cadre de Vie et Habitat ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la dénomination du «Cimetière du Père Rimbault» (anciennement dit «Cimetière des Lépreux»), localisé à La Montagne / Saint-Bernard.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 05 OCT 2001

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Jean-Jacques MOREL**

